

Nouvelle hausse de l'emploi au 3^e trimestre en Île-de-France

Au 3^e trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse de 0,5 % sur un trimestre. Cette hausse intervient malgré un contexte économique adverse : l'inflation évolue toujours à un niveau élevé et les anticipations pour 2023 sont moroses. L'emploi est en forte hausse sur un an (+ 2,4 %) et la région atteint ainsi un nombre de salariés record. Cette nouvelle progression de l'emploi est à mettre au crédit des activités informatiques, des activités récréatives et de l'hébergement.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

0,5 %

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France.

114 900 emplois

créés sur un an dans la région.

Un trimestre de progression de l'emploi

Plus de 26 200 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,5 % par rapport au trimestre précédent). La quasi-totalité des secteurs a rattrapé son niveau d'avant crise sanitaire. En conséquence, l'emploi francilien signe un septième trimestre consécutif de rebond et atteint un nouveau niveau d'emplois record. De plus, comme le trimestre précédent, la croissance trimestrielle de l'emploi est supérieure à celle obtenue au niveau national (+ 0,4 %).

Tous les grands secteurs affichent une progression ce trimestre à l'exception de la construction qui stagne. Ainsi, l'intérim (+ 1,1 %), le tertiaire hors-intérim (+ 0,6 %) et l'industrie (+ 0,5 %) gagnent des emplois.

À noter que les créations d'emplois du 2^e trimestre ont été révisées à la hausse, soit + 36 500 emplois contre + 34 500 en données provisoires.

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA)

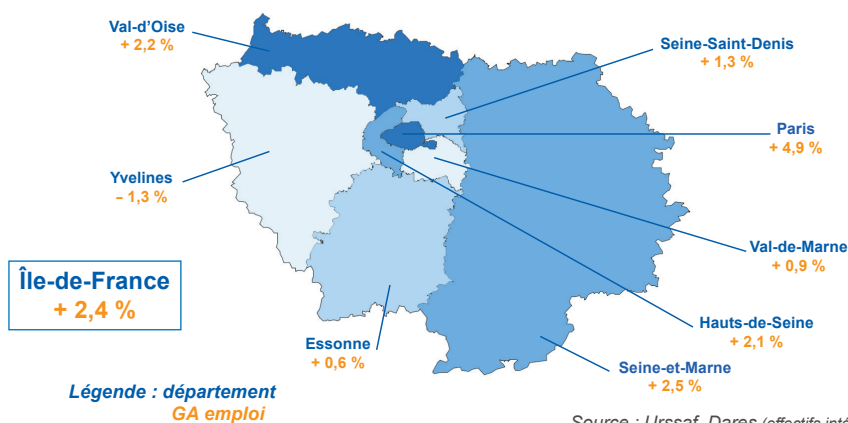


TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		3 ^e T 2022	1 ^{er} T 2022	2 ^e T 2022	3 ^e T 2022	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) ^L	55 212	+ 3,3 %	+ 1,4 %	+ 1,1 %	+ 7,9 %
	Emploi (en milliers) ^L	55 376	+ 3,3 % *	+ 1,0 %	+ 1,4 %	+ 8,0 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	4 912	+ 0,6 %	+ 0,8 %	+ 0,5 %	+ 2,4 %
		3 767	+ 2,8 %	+ 0,7 %	+ 0,5 %	+ 5,2 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) ^L	3 778	+ 2,7 % *	+ 0,3 %	+ 0,8 %	+ 5,3 %
	Emploi (en milliers) ^L	167 688	+ 2,3 %	+ 1,6 %	+ 1,4 %	+ 7,0 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	168 406	+ 2,0 % *	+ 1,0 %	+ 1,8 %	+ 7,1 %
		19 210	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 1,9 %
		2 924	+ 1,6 %	+ 1,3 %	+ 1,2 %	+ 4,9 %
		2 936	+ 1,3 % *	+ 0,7 %	+ 1,7 %	+ 4,9 %

* y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Une année de rattrapage pour l'emploi privé francilien

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 2,4 % sur un an, soit 114 900 emplois supplémentaires. En incluant les apprentis, l'évolution de l'emploi est de 2,9 %. La restauration

atteint un niveau record d'emplois tandis que les activités informatiques et les activités de conseil continuent de croître. Cette importante hausse francilienne sur un an est supérieure à celle de l'emploi national (+ 1,9 %). Bien que plus impactée par la crise sanitaire que les autres régions, l'Île-de-France retrouve ainsi l'ensemble des moteurs de sa croissance.

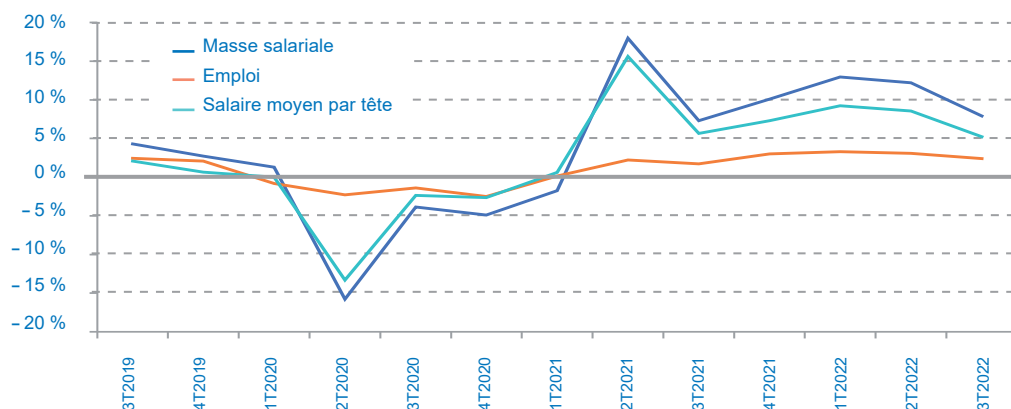
TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
			3° T 2022	3° T 2022	3° T 2021	3° T 2020
BZ	Industries extractives	2,4	+ 0,6 %	+ 0,6 %	+ 0,8 %	+ 4,3 %
CA	Industries agro-alimentaires	54,9	+ 2,0 %	+ 4,7 %	- 0,3 %	+ 4,9 %
CB	Habillement, textile et cuir	16,6	+ 6,1 %	- 2,9 %	- 6,5 %	+ 1,9 %
CC	Bois et papier	11,9	- 3,3 %	- 4,8 %	- 4,3 %	- 6,0 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,3	- 2,0 %	- 5,2 %	- 6,1 %	- 2,4 %
CE	Industrie chimique	26,6	+ 4,6 %	- 0,0 %	- 2,8 %	+ 2,6 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,4	+ 2,2 %	+ 2,3 %	+ 0,9 %	- 0,2 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,3	- 3,1 %	- 3,8 %	- 2,2 %	- 1,8 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,1	- 1,9 %	- 3,1 %	- 3,6 %	- 1,7 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,0	+ 1,0 %	- 0,4 %	+ 0,0 %	+ 1,3 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	10,6	- 0,8 %	- 3,0 %	- 2,3 %	- 4,0 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,3	- 3,5 %	- 3,6 %	- 3,2 %	- 0,5 %
CL	Fabrication de matériels de transport	64,4	- 1,0 %	- 4,7 %	- 2,6 %	- 0,1 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	41,0	+ 0,9 %	+ 0,8 %	+ 0,7 %	+ 1,8 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	40,9	- 0,0 %	+ 0,0 %	- 0,7 %	+ 1,0 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	30,2	+ 1,3 %	+ 0,8 %	- 0,0 %	+ 1,2 %
FZ	Construction	342,8	+ 0,1 %	+ 2,8 %	+ 3,4 %	+ 6,7 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	705,9	+ 1,1 %	+ 0,4 %	- 1,0 %	+ 0,9 %
HZ	Transports et entreposage	376,2	+ 0,6 %	+ 1,0 %	- 1,6 %	+ 1,7 %
IZ	Hébergement et restauration	343,1	+ 5,1 %	+ 2,7 %	- 4,3 %	+ 3,2 %
JA	Édition et Audiovisuel	142,0	+ 2,6 %	+ 3,1 %	- 0,6 %	+ 2,1 %
JB	Télécommunications	55,0	- 3,2 %	- 0,3 %	+ 1,0 %	+ 0,2 %
JC	Activités informatiques	267,2	+ 8,6 %	+ 3,5 %	- 0,5 %	+ 5,7 %
KZ	Activités financières et d'assurance	308,9	+ 1,7 %	+ 0,5 %	- 1,1 %	+ 0,3 %
LZ	Activités immobilières	78,3	- 1,7 %	- 0,5 %	- 2,2 %	- 0,3 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	448,6	+ 4,7 %	+ 2,2 %	- 0,6 %	+ 4,6 %
MB	Recherche et développement	43,6	+ 2,5 %	+ 1,7 %	+ 0,9 %	+ 2,2 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	92,3	+ 2,5 %	- 0,1 %	- 2,9 %	+ 3,1 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	614,4	+ 4,0 %	+ 3,6 %	- 5,6 %	+ 2,8 %
OZ	Administration publique	41,8	- 3,7 %	- 1,2 %	+ 0,1 %	- 1,4 %
PZ	Enseignement	95,1	+ 3,1 %	+ 4,4 %	- 0,2 %	+ 0,4 %
QA	Activités pour la santé humaine	115,5	+ 0,9 %	+ 4,6 %	+ 2,6 %	+ 1,4 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	210,5	+ 1,4 %	+ 1,3 %	+ 1,1 %	+ 3,4 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	99,5	+ 6,3 %	+ 4,0 %	- 2,9 %	+ 2,4 %
SZ	Autres activités de services	126,5	+ 1,5 %	+ 1,1 %	- 1,4 %	+ 1,7 %
	Industrie	404,8	+ 0,5 %	- 0,8 %	- 1,6 %	+ 0,8 %
	Construction	342,8	+ 0,1 %	+ 2,8 %	+ 3,4 %	+ 6,7 %
	Tertiaire	4 164,3	+ 2,7 %	+ 1,6 %	- 1,3 %	+ 2,3 %
	dont Tertiaire hors intérim	4 035,2	+ 2,8 %	+ 1,9 %	- 1,8 %	+ 2,3 %
	Intérim	129,2	+ 4,5 %	+ 11,3 %	- 16,6 %	+ 1,0 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 : Masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Une masse salariale en forte expansion

La masse salariale hors prime de partage de la valeur^(*) augmente de 1,1 % en glissement trimestriel. La hausse de l'emploi durant le trimestre, associée à une diminution du recours au chômage partiel, exerce une influence positive sur la masse salariale francilienne. Au 3^e trimestre 2022, 115 millions d'euros d'indemnités de chômage partiel ont été enregistrés. Ce montant représente 0,2 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versés au 3^e trimestre 2022 (contre respectivement 0,3 % et 0,6 % aux 2^e et 1^{er} trimestres 2022). Le secteur de l'industrie des plastiques est celui qui a le plus recours à ce dispositif avec un taux de 1,2 %, devant l'industrie pharmaceutique (0,8 %) et les télécommunications (0,7 %). Malgré les fortes baisses constatées ces cinq derniers trimestres, le chômage partiel affiche néanmoins des niveaux deux fois plus importants qu'avant crise.

Sur un an, la masse salariale cumulée hors prime de partage de la valeur progresse de 10,7 % (+ 7,9 % pour le seul 3^e trimestre), soit une expansion un peu plus importante que celle observée sur le plan national (+ 9,6 %). Ces chiffres sont respectivement de 10,9 % et 9,8 % pour l'Île-de-France et la France en incluant la prime de partage de la valeur (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales).

Le recours au chômage partiel continue de biaiser le suivi du SMPT (salaire moyen par tête) pour les trimestres de crise.

(*) : loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le tertiaire toujours moteur

Le tertiaire hors intérim a gagné une nouvelle fois des emplois ce trimestre (+ 0,6 %). La reprise de l'activité touristique a permis à ce grand secteur d'achever son rattrapage. Il progresse de 2,7 % sur un an, soit 107 000 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 1,1 % sur un an grâce à une hausse de 0,3 % observée ce trimestre. Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement (+ 3,9 % sur un an) grâce à une hausse trimestrielle de 1,4 %.

L'hébergement poursuit sa reprise avec une hausse ce trimestre de 1,7 % qui lui permet d'afficher une progression annuelle de 11,5 %. Le retour des flux de touristes internationaux permet au secteur de réembaucher bien que leurs niveaux soient encore inférieurs à 2019. Les emplois des arts, spectacles et activités récréatives affichent une forte hausse de 6,3 % sur un an. Enfin, les activités informatiques (+ 8,6 % sur un an) et les activités de conseil (+ 4,7 %) poursuivent leur progression. À l'inverse, les administrations publiques de statut privé (- 3,7 %) et les activités immobilières (- 1,7 %) perdent des emplois.

L'intérim rebondit ce trimestre (+ 1,1 %) pour le second trimestre consécutif. Dans un contexte sanitaire, géopolitique et économique encore incertain ce trimestre, le recours aux missions d'intérim demeure néanmoins assez élevé avec 129 200 intérimaires. La hausse annuelle de l'emploi est de 4,5 % dans ce secteur.

La construction stagne

L'emploi dans la construction affiche une hausse de 0,1 % sur un an. Après une baisse de 0,1 % le trimestre précédent, l'emploi stagne ce trimestre. L'emploi dans ce secteur semble atteindre un plateau depuis un an après avoir progressé trimestre après trimestre durant plus de quatre ans. Ce secteur évolue cependant à un niveau important avec près de 342 800 salariés. En cinq ans, 50 200 emplois ont été créés.

TABLEAU 3 : Emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	3 ^e T 2022	
	Emploi ^L (en milliers)	SMPT (en Euros)
75 - Paris	1 545	4 179
77 - Seine-et-Marne	386	2 709
78 - Yvelines	402	3 499
91 - Essonne	364	3 142
92 - Hauts-de-Seine	969	4 766
93 - Seine-St-Denis	527	3 173
94 - Val-de-Marne	408	3 207
95 - Val-d'Oise	311	2 763
National	19 210	2 924

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



L'emploi industriel en timide hausse ce trimestre

L'industrie est en hausse marquée ce trimestre (+ 0,5 %). Ce secteur progresse pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire après cinq trimestres de surplace. Il bénéficie notamment de la hausse de l'emploi dans la fabrication de matériels de transport (+ 1,0 % ce trimestre) dans un contexte de moindre tension sur les approvisionnements. L'industrie chimique (+ 1,8 % ce trimestre et + 4,6 % sur un an) participe également à ce dynamisme.

Sur un an, les emplois industriels sont en hausse de 0,5 %. L'habillement (*cf. tableau 2*) continue d'afficher une forte progression (+ 6,1 %). La moitié des secteurs affiche néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs, dont les branches bois et papier (- 3,3 %) et industrie des plastiques (- 3,1 %) qui sont de nouveau en repli.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

Paris toujours dynamique

L'emploi évolue à la hausse dans sept départements franciliens sur huit par rapport au 2^e trimestre 2022. Plus durement touché lors de la crise sanitaire, Paris achève son rebond et atteint un niveau record d'emploi (+ 1,1 %) ; suivent ensuite les Hauts-de-Seine (+ 0,6 %) et la Seine-et-Marne (+ 0,4 %). L'emploi baisse en revanche dans les Yvelines (- 0,4 %).

Sur un an, tous les départements franciliens gagnent des emplois à l'exception des Yvelines (- 1,3 %). Paris affiche la dynamique de reprise la plus importante (+ 4,9 %) devant la Seine-et-Marne (+ 2,5 %) et le Val-d'Oise (+ 2,2 %). L'Essonne (+ 0,6 %) a une croissance peu soutenue.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.